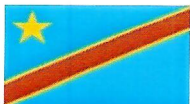


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



POUVOIR JUDICIAIRE  
CONSEIL SUPERIEUR DE LA MAGISTRATURE

Le Secrétaire Permanent

**COMMUNIQUE N° 06 /SPCSM/PM/2022**

Le Secrétaire Permanent du Conseil Supérieur de la Magistrature invite les candidats magistrats à lire attentivement le « *Règlement d'organisation du concours de recrutement des magistrats* » publié dans le site du Conseil supérieur de la magistrature [www.csm-rdc.cd](http://www.csm-rdc.cd)

Il les informe que :

- le concours aura lieu comme prévu **le dimanche 09 octobre 2022** sur toute l'étendue du territoire national dans les 15 sites retenus et publiés dans son communiqué n°4/SPCSM/PM/2022 du 16 septembre 2022;
- le retrait des macarons aura lieu dans les centres de passation de concours le samedi, 08 octobre 2022 à partir de 14 h00 ;
- le candidat a obligation réglementaire d'exhiber ses pièces d'identités et son macaron à l'entrée du centre de concours et dans la salle (article 20 alinéa 1<sup>er</sup> du règlement de concours) ;
- l'arrivée des candidats au centre est fixé à 07 heures, heure de Kinshasa et 08 heures, heure de l'Est du pays ;
- le début de l'épreuve est fixé à 08 heures, heure de Kinshasa et 09 heures, heure de l'Est (article 19 alinéa 1<sup>er</sup> du règlement du concours) ;
- la durée de l'épreuve est de 04 heures (article 24 alinéa 1<sup>er</sup> du règlement du concours) ;
- le candidat qui se présentera au centre de concours 15 minutes après le début de concours, sera d'office éliminé (article 19 alinéa 3 du règlement du concours) ;
- le port du téléphone portable ou autre support de communication est strictement interdit (article 20 alinéa 3 du règlement de concours) ;
- pas de copions au centre (article 21 du règlement de concours) ;
- Le candidat qui termine l'épreuve remet sa copie et son brouillon, puis quitte la salle et s'éloigne du centre (article 24 alinéa 2 du règlement de concours).

Le Secrétaire permanent du Conseil supérieur de la magistrature souhaite bonne chance à tous.

Fait à Kinshasa, le **05 OCT 2022**

Le Secrétaire Permanent du Conseil  
Supérieur de la Magistrature

**Télesphore NDUBA KILIMA**  
Premier Président de la Cour d'Appel

